



AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE LIEU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 17 AOÛT 2020

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes*, que la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Châteauguay du 17 août 2020 se tiendra à 19 h à la chapelle du Manoir D'Youville, situé au 498, boulevard D'Youville, à Châteauguay.

Donné à Châteauguay, ce 4 août 2020.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

PUBLIC NOTICE

CHANGE OF LOCATION OF REGULAR SITTING OF THE COUNCIL OF AUGUST 17, 2020

PUBLIC NOTICE is given, in accordance with the dispositions of section 318 of the *Cities and Towns Act*, that the regular sitting of the municipal council of the Ville de Châteauguay of August 17, 2020 will be held at 7:00 p.m. at the chapel of the Manoir D'Youville, located at 498, boulevard D'Youville, in Châteauguay.

The present text is not official; thus, the French version prevails.

Châteauguay



CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Je soussignée, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 4 août 2020, le présent avis public concernant le changement de lieu de la séance du conseil du 17 août 2020, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 4 août 2020, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Le greffier,

George Dolhan, notaire